

## Les effets de la banalisation de la violence au travail sur les victimes

**Montréal, le 14 mars 2017** - Banaliser la violence au travail entraînerait des conséquences psychologiques importantes chez les victimes, selon leur profession et leur sexe. C'est ce que conclut une recherche du [Centre d'études sur le trauma](#) de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal ([CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal](#)) et de l'Université de Montréal qui vient d'être publiée dans [Annals of Work Exposures and Health](#).

« Banaliser la violence au travail, c'est d'être convaincu que la violence fait partie du boulot et qu'il ne faut pas s'en plaindre » explique [Steve Geoffrion](#), chercheur à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal. « Ainsi, beaucoup de travailleurs victimes d'actes de violence se taisent parce qu'ils pensent qu'un tel comportement conduirait à un jugement négatif de la part de leurs collègues ou de leur hiérarchie. Notre étude est la première du genre à s'intéresser à l'impact de cette banalisation sur le bien-être psychologique des travailleurs » affirme le professeur à [l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal](#).

Le but premier de cette recherche était d'évaluer concrètement les conséquences psychologiques de cette banalisation sur des individus victimes d'un acte de violence au travail et ce, en tenant compte des facteurs individuels (par exemple : l'âge, l'historique d'exposition à la violence au travail) et de soutien. Les chercheurs avaient également comme objectif de mesurer si le fait d'être un homme ou une femme et le type de profession pouvaient influencer la relation entre la banalisation de l'acte et les conséquences psychologiques.

Pour la réalisation de cette recherche, trois cent soixante-dix-sept participants qui exerçaient un métier d'agents chargés d'appliquer la loi (agents de sécurité, gardiens de parcs et policiers) ou qui travaillaient dans le réseau de la santé (majoritairement des infirmières et infirmiers) ont répondu à l'enquête. Les deux tiers des travailleurs de la santé étaient des femmes alors que la majorité des policiers étaient des hommes (74 %).

Les chercheurs ont demandé aux répondants de compléter un questionnaire afin de connaître le nombre de fois où ils ont été victimes et/ou témoins de différents actes de violence au travail au cours des 12 derniers mois, tels que des agressions verbales, des comportements destructeurs, des menaces, des vols avec violence ou à main armée ou des agressions sexuelles. De plus, ils interrogeaient leur perception de la violence dans leur milieu de travail et leur état de santé psychologique.

### Résultats

Plus de la moitié (54 %) des participants pensent que la violence est normale dans leur environnement de travail tandis que 58 % estiment que leurs collègues ou employeurs les auraient jugés négativement s'ils s'étaient plaints d'être exposés à cette violence. La majorité des participants ont également rapporté avoir eu des séquelles psychologiques suite aux événements violents tels que des troubles de sommeil et de concentration, de l'irritabilité et de l'hyper vigilance.

Or, les travailleurs - et non les travailleuses – du milieu qui ont normalisé les actes de violences (c.-à-d. qu'ils acceptent qu'il s'agit d'une composante de leur travail et qu'ils sont formés pour gérer ce type de comportements) ont connu moins de problèmes psychologiques, contrairement à ceux qui n'osent pas se plaindre auprès de leurs collègues ou employeur. En somme, peu importe qu'ils soient travailleurs du milieu de la santé ou agents de la force, hommes ou femmes, les travailleurs qui croient qu'ils seront jugés par des collègues ou supérieurs s'ils se plaignent de la violence au travail ont subi davantage de problèmes psychologiques suite à un événement de violence au travail.

Cette recherche nous apprend donc que plus les collègues et l'employeur soutiennent la victime, moins celle-ci aura des séquelles psychologiques. « L'importance du soutien social peut être lié au fait que la victime se sent comprise, a une meilleure estime de soi et parvient à utiliser des stratégies d'adaptation, » explique [Stéphane Guay](#), directeur du [Centre d'étude sur le trauma](#). « En revanche, il faut être prudent car un faible soutien social est un facteur de risque d'état de stress post-traumatique. Bref, le soutien social apporté par les employeurs ou les collègues peut représenter un mécanisme de protection pour les travailleurs, » complète le professeur titulaire à [l'École de criminologie](#) et au [Département de psychiatrie de l'Université de Montréal](#).

### **Retombées**

Cette étude a démontré que les organisations devraient encourager les employés à discuter librement des actes de violence dont ils ont été victimes, car cela peut contribuer à leur bien-être au travail. Elle a également permis de mieux informer les organisations sur les interventions à prendre pour minimiser les conséquences psychologiques. Cette étude soulève aussi les potentiels bienfaits de la normalisation comme une stratégie adaptée aux hommes du milieu de la santé pour composer avec la violence au travail.

« Davantage de recherches sont cependant nécessaires afin d'évaluer les conséquences de la banalisation des actes de violence au travail sur les conséquences psychologiques des travailleurs, » affirme Steve Geoffrion. « Elles devront s'appuyer sur un échantillon plus large tout en contrôlant d'autres facteurs, tels que les antécédents personnels d'abus et les stratégies organisationnelles visant à prévenir la détresse psychologique. »

#### **À propos de l'étude**

Steve Geoffrion, Jane Goncalves, Richard Boyer, André Marchand and Stéphane Guay. [The Effects of Trivialization of Workplace Violence on its Victims: Profession and Sex differences in a Cross-Sectional Study among Healthcare and Law Enforcement Workers](#). Annals of Occupational Hygiene, February 2017, DOI: 10.1093/annweh/wxx003

### **Pour information et entrevues**

Catherine Dion  
Équipe des relations médias  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
Tél. : 514 251-4000, poste 2986  
Cell. : 514 235-4036  
[catherine.dion.iusmm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:catherine.dion.iusmm@ssss.gouv.qc.ca)